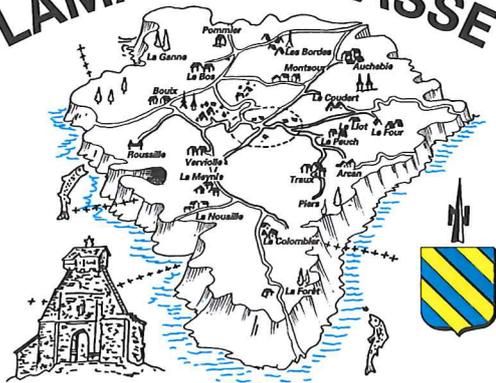


# LAMAZIÈRE-BASSE



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2020

Ouverture de séance à 20 heures.

### Présents :

BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Bernard, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : MAUS Philippe (procuration donnée à RIGAUD Julie).

Secrétaire de séance : BELLONCLE Cassandra.

Le compte-rendu de la séance du 4 septembre 2020 est adopté à l'unanimité sans modification.

### **1. TRAVAUX DANS L'ÉCOLE COMMUNALE**

Le maire informe le conseil municipal que la subvention demandée au Conseil départemental a été obtenue (5 658 €) et propose de renoncer à la demande de DETR (Etat) au profit d'une subvention plus importante (40 000 €) pour la voirie. Il n'y a donc plus lieu de procéder à une nouvelle délibération.

### **2. ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX**

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les contrats d'assurance statutaire des personnels de la Commune arrivant à échéance fin 2020. Il propose de prolonger de 3 ans les contrats souscrits auprès de la compagnie Axa et de choisir les taux permettant une couverture maximale du risque lié aux absences des personnels (7,26% pour les agents affiliés à la CNRACL et 1,55% pour les agents relevant de l'IRCANTEC).

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 La délibération est adoptée.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE DE NEUVIC**

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, présente au conseil municipal le projet du collège de Neuvic (réalisation de peinture murale et de vidéos). Deux enfants de Lamazière sont concernés. Le budget total du projet est de 3 500 € ; le collège a sollicité les collectivités territoriales à hauteur de 400 €. Il propose d'attribuer au collège une subvention de 50 €.

Résultats du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 La délibération est adoptée.

Jean-Claude PAUTY rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de discrétion qui s'impose pour toute décision nominative.

### **4. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL**

Le maire rappelle aux élus que Haute Corrèze Communauté organise des activités dans le cadre de

l'aménagement des rythmes scolaires. A Lamazière cela porte sur 4 heures par semaine. Il est proposé de signer une convention avec HCC permettant à la commune de se faire rembourser les frais occasionnés par cette activité.

**Résultats du vote :** Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 La délibération est adoptée.

#### **5. PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

Le maire rappelle le cadre réglementaire et les différentes étapes d'élaboration du PADD. Il en rappelle également les principaux enjeux et les dispositions essentielles. Après échanges les conseillers municipaux prononcent un avis favorable aux orientations du PADD.

**Résultats du vote :** Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 La délibération est adoptée.

#### **6. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS DIFFÉRENTES INSTANCES**

CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Titulaire : P. LAPORTE            Suppléant : F. SVOBODA

Commissions thématiques de la communauté de communes :

Ressources :	Titulaire : néant.	Suppléant : néant.
Economie et attractivité :	Titulaire : JP DELBÈGUE	Suppléant : P. MAUS
Proximité et citoyenneté :	Titulaire : JC PAUTY	Suppléant : F. SVOBODA
Préservation de l'environnement :	Titulaire : B. BERNAT	Suppléante : P. LAPORTE
Aménagement de l'espace :	Titulaire : B. BERNAT	Suppléant : C. SIERPAKOWSKI

**Propositions adoptées à l'unanimité.**

#### **7. ADMISSION EN NON VALEUR**

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, expose la demande présentée par le trésorier. Il s'agit d'admettre l'irrecouvrabilité d'une créance de 15, 50 € qui sera portée à la charge de la Commune.

**Résultats du vote :** Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0 La délibération est adoptée.

#### **8. EXERCICE DES DÉLÉGATIONS PAR LE MAIRE**

Le maire rend compte aux élus des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal, pour la période du 5 septembre au 6 novembre 2020. Ces informations n'appellent pas de remarque.

#### **9. ACTIVITE DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

##### **A/. Commission travaux**

Jean-Marc SOULIER, maire-adjoint, informe le conseil qu'un jeune d'une classe de 3<sup>ème</sup> de la MFR de Mauriac est accueilli dans la Commune et participe à divers travaux. Durant son stage, cet élève est encadré par les agents communaux.

Jean-Marc SOULIER informe le conseil des principaux travaux en cours ou achevés :

- La remise en état du cimetière a été faite par les agents communaux, renforcés par un personnel recruté pour 4 semaines. Cela a démontré qu'un entretien régulier est suffisant pour tenir le cimetière propre. Il est donc décidé de renoncer à l'investissement important qu'aurait nécessité le goudronnage des allées.
- Les travaux dans la salle de motricité de l'école sont presque terminés (faux plafond, électricité, lavabo). Ces aménagements apportent une amélioration significative en termes de confort et d'économie d'énergie.
- Sécurité : l'APAVE (organisme certificateur en matière de sécurité) a effectué une visite de contrôle de l'aire de jeux et des installations électriques de la salle Davoine et de l'école.

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, fait état de la visite du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de l'avis favorable à l'ouverture de la salle Davoine.

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, indique :

- que le chantier de rénovation d'un captage des eaux potables (Vergnalades 2) doit se dérouler à partir du 12 novembre.
- que le curage du réseau d'assainissement collectif du bourg est également prévu dans cette période.

Il informe les conseillers municipaux du début des travaux de mise aux normes de l'étang des Gannes et précise que la pêche par l'association « Les Amis des étangs » doit avoir lieu le 10 novembre.

**Prochaine réunion de la commission travaux mardi 17 novembre à 9h30, en mairie.** L'ordre du jour portera sur l'entretien des bâtiments communaux et la voirie.

### **B/. Commission vie communale**

Jean-Claude PAUTY, maire-adjoint, informe le conseil des conséquences des nouvelles mesures de confinement, et en particulier, de l'interruption de l'activité des associations et de l'annulation du marché de Noël. Il informe les élus des projets de décoration de Noël, et de la réorganisation de l'affichage municipal et associatif qui permettra la décoration de la vitrine du Crémelin.

### **C/. Commission communication et lien social**

Compte-tenu des difficultés rencontrées, le maire propose de répartir le travail en deux sous-commissions, l'une chargée de la communication, l'autre du lien social. Cette proposition est acceptée.

- **Communication : Prochaine réunion dimanche 8 novembre à 15h, en mairie.** L'ordre du jour portera sur la préparation des bulletins Vianon-Luzège. Devront être traitées ultérieurement la refonte du site Internet et l'étude de l'application Politéa ;
- **Lien social :** Brigitte BERNAT rend compte aux élus de sa participation aux réunions de l'Instance de Coordination de l'Autonomie et du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

**Prochaine réunion samedi 7 novembre à 10h30, en mairie.** Cette réunion pilotée par Brigitte BERNAT et Cassandra BELLONCLE portera sur l'organisation du suivi des personnes vulnérables.

Claire SIERPAKOWSKI prendra l'initiative d'une réunion plus spécialement consacrée aux jeunes maziérois pour étudier l'intérêt de mettre en place un conseil municipal des jeunes ou de proposer des animations dans un cadre associatif.

#### D/. Commission budget

Première réunion fixée au **lundi 12 décembre à 14h, en mairie**. L'ordre du jour portera sur le recensement des projets et besoins en vue de l'élaboration du budget 2021.

#### E/. Commission école

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, fait rapport aux élus de la réunion du conseil d'école du RPI qui s'est tenue à Lamazière le 15 octobre. La prochaine réunion se tiendra au deuxième trimestre scolaire à l'initiative des directrices du RPI.

### **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Le maire informe les élus des modalités de candidature aux élections des représentants au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.
- Le maire informe les élus des suites données à l'agression de Mme DELAYE par des chiens errants. Il indique que l'état de santé de la victime reste extrêmement préoccupant. Il rappelle les actions qu'il a mené dès qu'il a eu connaissance des graves désordres provoqués par ces chiens et confirme qu'il a déposé plainte au nom de la municipalité. Il indique que l'arrêt d'euthanasie vient d'être signé par Madame la Préfète.
- Patrick LAPORTE, maire-adjoint, informe les élus du travail à préparer dans le cadre de l'extension de la zone Natura 2000 « Ruisseaux de la région de Neuvic » au niveau du bassin versant. Notre commune est concernée par le ruisseau de Roussille-Chaumeil pour ses écrivisses à pattes blanches.
- Le maire informe les élus de l'avancement du dossier de restauration de l'église. Les contacts ont été pris en vue de mobiliser tous les partenaires institutionnels susceptibles d'apporter leur concours à ce projet. L'avant-projet définitif sera commandé très prochainement et un comité de pilotage devrait se réunir au premier trimestre 2021.
- Le maire informe les élus qu'un devis pour la restauration du plan cadastral de 1833 a été reçu (1 335 €). La commande sera passée dans les prochains jours.

**Clôture de la séance à 22 heures 40.**

**Prochaine réunion du conseil municipal fixée au vendredi 11 décembre à 20 heures.**

La secrétaire de séance,  
Cassandra BELLONCLE.



Le maire,  
  
Jean-Pierre DELBÈGUE.

